

Res
HJ13
A29b
1982

Documents budgétaires

Renseignements supplémentaires
et Avis de motion des voies et moyens
sur le budget

Déposés à la Chambre des communes
par l'honorable Allan J. MacEachen
Vice-premier ministre et ministre des Finances

le 28 juin 1982

Documents budgétaires

Renseignements supplémentaires
et Avis de motion des voies et moyens
sur le budget

Déposés à la Chambre des communes
par l'honorable Allan J. MacEachen
Vice-premier ministre et ministre des Finances

le 28 juin 1982



**Ministère des Finances
Canada**

**Department of Finance
Canada**

Table des matières

	Page
1. Situation et perspectives économiques	1
2. Projections financières pour 1982-83	7
3. Nouvelles mesures en matière de logement	21
4. Subvention aux investissements des petites entreprises	25
5. Programme spécial d'aide financière aux agriculteurs	27
6. Mesures limitant l'indexation et accroissant le crédit d'impôt pour enfants	29
7. Initiatives pour la création d'emplois et le développement économique ..	33
Avis de motion des voies et moyens	37

1. Situation et perspectives économiques

Les prévisions économiques sur lesquelles reposait le budget de novembre dernier prévoyaient un ralentissement marqué de l'activité économique et une réduction progressive de l'inflation en 1982. On s'attendait à une progression réelle de la DNB de 2.2 pour cent, contre une croissance prévue de 3.6 pour cent en 1981. On escomptait que la hausse de l'IPC se ralentirait pour passer de 12.7 pour cent en 1981 à 11.7 pour cent en 1982.

La DNB réelle a augmenté, en fait, de 3.1 pour cent en 1981 et devrait baisser de 2 pour cent cette année. L'IPC a monté de 12.5 pour cent en 1981 et, selon les estimations courantes, devrait augmenter légèrement au-dessous de 11 pour cent cette année.

Tant l'évolution internationale qu'intérieure ont entraîné la faiblesse de la production beaucoup plus prononcée actuellement attendue et une amélioration un peu plus sensible des prix. On s'attend actuellement à ce que l'activité économique internationale reste à un faible niveau pendant le reste de 1982. Aux Etats-Unis, la production devrait fléchir d'environ 1½ pour cent sur l'ensemble de l'année, après avoir augmenté de 2 pour cent en 1981. Un redressement est attendu pour le deuxième ou le troisième trimestre. Bien qu'une certaine reprise soit escomptée en Europe et une nouvelle croissance au Japon, on ne s'attend pas à ce que la production globale des principaux pays industriels de l'OCDE augmente en 1982, après avoir enregistré une croissance de 1.2 pour cent en 1981.

Evolution financière

Le facteur dominant sur les marchés financiers internationaux demeure la présence de taux d'intérêt élevés aux Etats-Unis. Malgré la détente, les taux d'intérêt nominaux tant à court qu'à long terme sont restés exceptionnellement élevés par rapport à l'inflation et au stade d'évolution conjoncturelle de l'économie américaine. Ces facteurs aux Etats-Unis ont eu un effet marqué sur les marchés de change et les secteurs financiers de la plupart des pays membres de l'OCDE.

Les taux d'intérêt à court terme ont atteint des niveaux historiquement élevés en août 1981, avant de fléchir régulièrement pendant le reste de l'année, tant aux Etats-Unis qu'au Canada. Les taux américains sont relativement instables depuis le début de l'année. Les taux canadiens, après sept mois de stabilité relative à compter de novembre dernier, ont marqué dernièrement une forte hausse due à la montée des taux américains afin d'atténuer l'incidence de la fermeté du dollar américain sur notre taux de change.

Tableau 1.1**Comparaisons internationales**
(Prévision/Dernière observation)

	1966-73	1973-79	1980	1981	1982
Croissance réelle (variation en pourcentage)					Prévision ⁽¹⁾
Canada	5.6	3.8	0.5	3.1	-2.0
E.-U.	3.8	3.3	-0.2	2.0	-1.6
R.-U.	3.1	2.2	-1.8	-1.9	1.1
Allemagne	4.3	2.8	1.8	-0.3	0.9
France	5.4	3.5	1.2	0.5	2.5
Italie	5.2	3.3	4.0	-0.3	1.0
Japon	9.8	4.5	4.2	2.9	2.4
Taux de chômage (en pourcentage)					Dernier mois ⁽²⁾
Canada	5.0	6.9	7.5	7.6	10.2
E.-U.	4.5	6.3	7.1	7.5	9.5
R.-U.	3.3	4.8	7.4	10.6	11.9
Allemagne	0.9	2.9	3.1	4.8	7.5
France	4.8	4.2	6.3	7.5	8.9
Italie	5.7	6.5	7.4	8.5	9.4
Japon	1.2	1.8	2.0	2.2	2.4
IPC (variation en pourcentage)					Dernier mois ⁽³⁾
Canada	4.3	9.0	10.1	12.5	11.8
E.-U.	4.4	8.2	13.5	10.3	6.7
R.-U.	6.1	14.8	18.0	11.9	9.4
Allemagne	3.7	4.9	5.5	5.9	5.2
France	5.1	10.2	13.6	13.4	13.9
Italie	4.5	15.4	21.2	19.5	15.2
Japon	6.2	10.4	8.0	4.9	2.9

⁽¹⁾ Prévision du ministère des Finances, tirée de l'OCDE.⁽²⁾ Les observations à l'égard du Canada, des E.-U., de l'Allemagne, de la France et du R.-U. sont celles de mai; du Japon, celles d'avril; et de l'Italie, le 1^{er} trimestre de 1982.⁽³⁾ Variation d'une année sur l'autre, en pourcentage.

Les observations à l'égard du Canada, des E.-U., de l'Allemagne et de l'Italie sont celles de mai; du Japon, de la France et du R.-U., celles d'avril.

La nouvelle orientation au chapitre de la politique monétaire américaine à compter d'octobre 1979, a contribué à un renversement important des tendances manifestées pendant les années 70 par le dollar américain vis-à-vis de la monnaie de ses principaux partenaires commerciaux. A travers de nombreuses fluctuations, le dollar américain s'est affermi, en moyenne, par rapport à la monnaie de ces pays au cours des dernières années, cette tendance s'accroissant notablement en 1982.

Au cours des 12 derniers mois, le dollar canadien a oscillé entre un bas niveau d'un peu plus de 80 cents américains, l'été dernier, et un sommet d'un peu moins de 85 cents vers la fin de l'année, avant d'atteindre les creux récents qui l'ont ramené à un niveau très inférieur à 80 cents. Les autres monnaies de l'OCDE ont également subi le contrecoup des taux d'intérêt élevés aux Etats-Unis. De grandes monnaies comme le mark allemand, le franc suisse et le yen japonais ont accusé des variations encore plus considérables par rapport au dollar pendant cette période. Par exemple, le mark allemand a gagné près de 12 pour cent entre l'été dernier et la fin de l'année, avant de perdre près de 9.5 pour cent depuis. L'instabilité des taux de change n'a pas engendré la confiance des investisseurs internationaux.

Dans ce contexte, il importe de ne pas donner une importance exagérée aux variations à très court terme de la valeur des monnaies, qui peuvent être dues à une multitude de facteurs temporaires en évolution rapide. Par exemple, si l'on analyse le taux de change du dollar canadien, il faut se rappeler que la valeur moyenne du dollar a été d'environ 83½ cents américains en 1981 et qu'il s'est établi à plus de 81½ cents en moyenne depuis le début de l'année. A ces taux, la situation fondamentale de la balance des paiements du Canada semble relativement solide. Alors que le Canada a toujours eu des paiements courants déficitaires, financés par des entrées de capitaux à long terme, le solde de la balance commerciale s'est considérablement amélioré dernièrement. En fait, au premier trimestre de 1982, le Canada a enregistré un excédent de \$288 millions au titre de ses paiements courants. Tandis que la balance des paiements enregistrait des sorties de capital de plus de \$10 milliards en 1981, plus de la moitié de ce montant représentait un rapatriement d'actifs canadiens. Il est escompté que ces rapatriements diminueront de beaucoup et que le compte d'investissement direct global se rapprochera d'un niveau plus équilibré en 1982 et après.

Croissance et emploi

Après avoir progressé à un rythme annuel de 6 pour cent au premier semestre de 1981, l'économie canadienne est entrée dans la récession au troisième trimestre de l'an dernier. La DNB réelle a reculé de 2 pour cent au premier trimestre de 1982, à cause principalement d'un ralentissement notable des investissements des entreprises et d'un mouvement appréciable de déstockage. Comme dans les autres pays, la récession et les taux d'intérêt élevés ont rogné les bénéfices des entreprises. Au premier trimestre de 1982, le rapport entre les bénéfices avant impôt et le PNB est tombé à 6.7 pour cent, contre 9.9 pour cent en 1981 et plus de 10 pour cent en moyenne au cours des 10 dernières années. Ce

Tableau 1.2

Comparaison des mouvements de taux de change de devises monétaires choisies⁽¹⁾

	1979	1980	1981	24 juin 1982
Dollar canadien — dollar E.-U.				
Valeur en fin de période	0.8561	0.8370	0.8432	0.7778
Variation en pourcentage		(-2.2)	(0.7)	(-7.8)
Deutshemark — dollar E.-U.				
Valeur en fin de période	0.5794	0.5096	0.4467	0.4044
Variation en pourcentage		(-12.0)	(-12.4)	(-9.5)
Livre anglaise — dollar E.-U.				
Valeur en fin de période	2.2190	2.3930	1.9160	1.7325
Variation en pourcentage		(7.8)	(-19.9)	(-9.6)
Yen japonais — dollar E.-U.				
Valeur en fin de période	0.004167	0.004926	0.004553	0.003920
Variation en pourcentage		(18.2)	(-7.6)	(-13.9)
Franc français — dollar E.-U.				
Valeur en fin de période	0.2484	0.2213	0.1754	0.1461
Variation en pourcentage		(-10.9)	(-20.7)	(-16.7)
Franc suisse — dollar E.-U.				
Valeur en fin de période	0.6265	0.5615	0.5602	0.4759
Variation en pourcentage		(-10.4)	(-0.2)	(-15.0)
Canada — G-10 (Indice de pondération du commerce, 1971=100)				
Valeur en fin de période	82.4	80.2	83.6	79.2
Variation en pourcentage		(-2.7)	(4.2)	(-5.3)
Canada — G-10, E.-U. exclu (Indice de pondération du commerce, 1971=100)				
Valeur en fin de période	68.9	65.7	78.2	81.9
Variation en pourcentage		(-4.6)	(19.0)	(4.7)

⁽¹⁾ Les pays représentés aux fins de cette comparaison internationale sont la Belgique, la France, l'Allemagne, l'Italie, le Japon, les Pays-Bas, la Suède, la Suisse, le Royaume-Uni et les Etats-Unis. Pris dans l'ensemble, on les connaît sous le nom de G-10.

chiffre du premier trimestre de 1982 était le plus faible enregistré depuis que des statistiques trimestrielles sont élaborées, soit depuis 1947.

On s'attend maintenant à ce que la DNB réelle accuse une baisse réelle de 1½ à 2 pour cent cette année, encore que, en chiffres trimestriels, la croissance doit reprendre au troisième trimestre. La baisse annuelle frappera toutes les catégories de la demande finale, à l'exception du solde du commerce extérieur. La faiblesse de la demande intérieure de produits finis importés entraînera une chute

des importations plus marquée que celle des exportations. On peut s'attendre à une liquidation des stocks et à une réduction de la formation de capital. Les mises en chantier de logements sont en baisse depuis le début de l'année, mais on s'attend à ce qu'elles reprennent grâce aux mesures de relance fédérales et provinciales.

En 1981, le nombre d'emplois avait progressé au même rythme que la population active, permettant au taux de chômage de rester à peu près inchangé à 7½ pour cent. Jusqu'en septembre dernier, le chômage se situait à son taux le plus bas en cinq ans. Au fléchissement de l'économie mondiale à l'automne de 1981 ont correspondu une diminution de l'emploi et une forte hausse du taux de chômage. En mai 1982, l'emploi se situait à 3 pour cent au-dessous du niveau de l'année précédente, tandis que le chômage représentait 10.2 pour cent de la population active. Sur l'ensemble de l'année 1982, le taux de chômage ne devrait pas changer sensiblement. C'est la raison pour laquelle les mesures urgentes de création d'emplois annoncées dans le présent budget ont été initiées.

La durée d'une récession varie d'un cycle à l'autre, mais toutes les récessions présentent des signes annonciateurs d'une reprise. Le plus important de ces signes est un mouvement marqué de déstockage, tel que celui qui a été observé au premier trimestre. A mesure que la consommation se raffermi, la hausse des ventes se traduit par une augmentation de la production, une progression de l'emploi et, à terme, un gonflement des stocks. La hausse récente du taux d'épargne et la diminution de l'encours du crédit à la consommation en proportion du revenu disponible laissent à penser qu'il existe des possibilités d'accroissement de la consommation.

Inflation

L'inflation exprimée par l'IPC a culminé à 13 pour cent en juillet 1981, avant d'amorcer une tendance irrégulière à la baisse. Sa hausse moyenne au cours des cinq premiers mois de 1982 s'établit à 11.5 pour cent. Les prix de l'alimentation et ceux de l'énergie ont vu leur hausse ralentir par rapport à 1981. Les autres prix ont cependant augmenté plus vite, principalement à cause de coûts de main-d'œuvre plus élevés. On s'attend maintenant à ce que la hausse des prix de l'alimentation en 1982 soit inférieure à ce qui était prévu antérieurement, de sorte que le taux global d'inflation devrait être de 11 pour cent, ou même moins, en 1982. Pour que l'inflation diminue encore, il faudra que l'élévation des coûts de main-d'œuvre, qui représentent plus des deux tiers de l'ensemble des coûts, ralentisse également. Bien que les nouvelles hausses salariales aient affiché une certaine décélération, tombant de 14 pour cent au second semestre de l'an dernier à 12¾ pour cent au premier trimestre de cette année, des augmentations de l'ordre de 12 à 13 pour cent sont incompatibles avec une réduction soutenue de l'inflation. Ainsi le présent budget se montre déterminé à voir se produire une modération.

Les projections financières qui suivent reposent sur les hypothèses économiques précédentes et une augmentation nominale prévue du PNB de 8¼ pour cent en 1982.

2. Projections financières pour 1982-83

Les changements de la situation et des perspectives économiques depuis l'automne dernier, joints à certaines mesures de fiscalité et de dépenses prises après le budget du 12 novembre 1981, notamment les mesures du présent budget, ont obligé de réviser sensiblement les prévisions de la situation financière du gouvernement pour 1982-83. Ces prévisions sont présentées ici; les années ultérieures du plan financier seront réétudiées dans le prochain budget.

Situation financière globale

Le tableau 2.1 présente les projections actuelles de la situation financière du gouvernement en 1982-83, par comparaison avec celles du budget de novembre 1981. Avec une importante révision en baisse des recettes budgétaires et une certaine hausse des dépenses, on s'attend maintenant pour 1982-83 à un déficit budgétaire de \$19.6 milliards, soit \$9.1 milliards de plus que prévu en novembre dernier et \$6.6 milliards de plus que le niveau estimatif de 1981-82. Les ressources nettes dégagées par les opérations non budgétaires ont subi une révision en baisse, de sorte que les besoins financiers (compte non tenu des opérations de change) devraient, selon les prévisions actuelles, s'établir à \$17.1 milliards, soit \$10.5 milliards de plus que dans le budget de novembre.

On s'attend maintenant à ce que le déficit budgétaire et les besoins de financement équivalent à 5.4 pour cent et à 4.8 pour cent du PNB respectivement. Ces rapports sont comparables aux sommets précédents, atteints en 1978-79, alors que le déficit budgétaire s'était élevé à 5.3 pour cent du PNB et les besoins financiers, opérations de change non comprises, à 4.8 pour cent du PNB. Le budget de novembre 1981 prévoyait des rapports de 2.8 et de 1.7 pour cent respectivement. La hausse appréciable depuis novembre dernier du déficit relatif prévu est due principalement à la réaction automatique des recettes, du programme d'assurance-chômage et des frais de la dette publique aux faiblesses conjoncturelles plus importantes. La hausse du déficit qui en résulte aide à soutenir les revenus et l'emploi en période d'inflation.

Le reste de cette section comprend trois parties. La première présente les projections de recettes budgétaires, par comparaison avec le budget de novembre 1981. Les deuxième et troisième parties traitent des dépenses fédérales et des opérations non budgétaires. Une dernière partie résume les projections financières pour 1982-83 dans le cadre des comptes nationaux.

Recettes budgétaires

Les nouvelles projections de recettes budgétaires, qui reflètent des hypothèses économiques sensiblement différentes de celles du 12 novembre 1981, ainsi

Tableau 2.1

Gouvernement du Canada
Etat sommaire des opérations⁽¹⁾

	Budget Novembre 1981		Budget Juin 1982		
	1980-81	1981-82	1982-83	1981-82	1982-83
(En millions de dollars)					
Opérations budgétaires					
Recettes	45,398	54,310	64,960	53,765	58,550
Dépenses	-58,066	-67,650	-75,450	-66,700	-78,100
Excédent ou déficit (-)	-12,668	-13,340	-10,490	-12,935	-19,550
Opérations non budgétaires					
Prêts, apports en capital et avances	-523	-650	-850	-1,335	-700
Comptes pour fins déterminées	2,781	3,720	3,550	3,285	1,065
Autres opérations	293	495	1,205	2,645	2,085
Ressource ou besoin (-) net	2,551	3,565	3,905	4,595	2,450
Besoins financiers (opérations de change exclues)	-10,117	-9,775	-6,585	-8,340	-17,100
Total des dépenses ⁽²⁾	58,589	68,300	76,300	68,035	78,800
Pourcentage de croissance	13.0	16.6	11.7	16.1	15.8
Pourcentage du PNB	20.1	20.6	20.2	20.5	22.0
Dépenses au titre des programmes ⁽³⁾	47,902	53,605	59,535	52,965	60,935
Pourcentage de croissance	10.6	11.9	11.1	10.6	15.0
Pourcentage du PNB	16.4	16.2	15.7	16.0	17.0
Recettes budgétaires					
Pourcentage de croissance	16.6	19.6	19.6	18.4	8.9
Pourcentage du PNB	15.6	16.4	17.2	16.2	16.3
Déficit budgétaire					
Pourcentage du PNB	-4.3	-4.0	-2.8	-3.9	-5.4
Besoins financiers (opérations de change exclues)					
Pourcentage du PNB	-3.5	-3.0	-1.7	-2.5	-4.8
PNB (milliards de dollars)	291.9	330.8	378.5	331.3	358.9

⁽¹⁾Pour que les chiffres soient comparables, les recettes budgétaires et les dépenses de 1980-81 et 1981-82 ont été rajustées comme si Postes Canada avait été une société de la Couronne pendant toute cette période. Ces rajustements n'ont aucun effet sur le déficit budgétaire et les besoins financiers.

⁽²⁾Dépenses budgétaires plus prêts, apports en capital et avances.

⁽³⁾Total des débours, frais de la dette publique exclus.

que l'effet de plusieurs nouvelles mesures fiscales, sont présentées au tableau 2.2. On prévoit des recettes budgétaires de \$53.8 milliards en 1981-82 et de \$58.6 milliards en 1982-83, en baisse de \$0.5 milliard et de \$6.4 milliards, respectivement, par rapport aux projections du budget de novembre. La révision de \$0.5 milliard apportée aux prévisions de recettes de 1981-82 tient compte des sommes effectivement perçues depuis le budget de novembre. Les recettes budgétaires paraissent avoir été moindres qu'on le prévoyait, en grande partie à cause du fléchissement de l'économie et de ses effets sur les bénéfices des entreprises et, par contrecoup, sur les impôts des sociétés. La baisse de \$6.4 milliards des recettes en 1982-83 comprend des diminutions de \$0.6 milliard au titre de l'impôt des particuliers, de \$2.8 milliards au chapitre de l'impôt des sociétés, de \$1.5 milliard à la rubrique des taxes énergétiques, de \$0.8 milliard pour la taxe de vente et de \$0.7 milliard pour les autres recettes fiscales.

Le facteur de loin le plus important dans cette révision des recettes prévues, qui ramène la hausse projetée des recettes budgétaires en 1982-83 de 19.6 pour cent — prévision du budget de novembre — à 8.9 pour cent, est le changement de la situation et des perspectives économiques. La croissance des principales assiettes fiscales — revenu personnel, bénéfices des sociétés, ventes de biens, importations et produits énergétiques — semble maintenant devoir être nettement moins marquée qu'on le prévoyait à l'automne dernier. Cela est dû, évidemment, à la récession en cours dans le monde et au Canada, ainsi qu'à la baisse des prix internationaux du pétrole.

Les modifications fiscales ont aussi joué un rôle appréciable de la baisse de la croissance des recettes. Les aménagements des mesures budgétaires de novembre annoncés le 18 décembre 1981 entraînaient une diminution des recettes de \$105 millions en 1981-82 et de \$145 millions en 1982-83. Le remplacement du prélèvement de récupération de l'indemnisation sur les carburants par un mécanisme de fiscalité directe pour les carburants d'aviation, ainsi que les remboursements de prélèvements perçus antérieurement, ont réduit les recettes estimatives d'environ \$115 millions cette année. Les allègements fiscaux en faveur de l'industrie pétrolière et gazière annoncés récemment par le ministre de l'Énergie, Mines et Ressources occasionnent un manque à gagner d'environ \$500 millions cette année au gouvernement fédéral. Enfin, les autres modifications apportées aux mesures fiscales du budget de novembre et annoncées après le 18 décembre 1981, ainsi que dans le présent budget, se traduisent par la perte de \$190 millions supplémentaires cette année. Ce chiffre tient compte d'une réduction des recettes de \$150 millions correspondant au changement du calendrier des remboursements relatifs aux stocks libérés de taxe, le remplacement de la taxe fédérale de vente sur les fabricants par une taxe au niveau du gros ayant été reporté au 1^{er} janvier 1983. Pour cette mesure fiscale particulière, la perte de recettes de cette année est entièrement compensée par une hausse identique en 1983-84.

En raison de la limitation de l'indexation du régime fiscal des particuliers, les recettes fournies par ce régime devraient être plus élevées de \$160 millions cette année et de \$1,140 millions l'an prochain. Cependant, la hausse de \$50 du crédit d'impôt pour enfants devrait réduire ces recettes de \$100 millions au cours du présent exercice et de \$150 millions en 1983-84.

On prévoit maintenant que les recettes budgétaires équivaldront à 16.2 pour cent du PNB en 1981-82 et à 16.3 pour cent en 1982-83. Le budget de novembre prévoyait des chiffres de 16.4 et de 17.2 pour cent respectivement. La baisse du rapport entre les recettes budgétaires et le PNB, depuis le budget de novembre, reflète la grande sensibilité des recettes fédérales aux variations conjoncturelles de l'économie ainsi qu'aux diverses modifications fiscales évoquées précédemment.

Total des dépenses

Le budget de novembre prévoyait des dépenses totales de \$68,300 millions en 1981-82, soit une hausse de 16.6 pour cent par rapport au chiffre de \$58,589 millions de 1980-81. Les dépenses de programme (c'est-à-dire le total des dépenses diminué du service de la dette publique) devait progresser de 11.9 pour cent, d'après le budget de novembre, la hausse prévue du service de la dette publique étant de 37.5 pour cent. Les chiffres provisoires officiels de 1981-82 ne seront probablement pas disponibles avant août. Cependant, d'après les renseignements disponibles, on évalue actuellement à \$68,035 millions le total des dépenses en 1981-82, soit une hausse annuelle de 16.1 pour cent par rapport à 1980-81. Selon les estimations actuelles, les dépenses de programme ont augmenté de 10.6 pour cent en 1981-82 et le service de la dette publique de 41 pour cent. La baisse des dépenses estimatives de programme en 1981-82 par rapport aux projections de novembre dernier est le solde de plusieurs facteurs, dont les plus importants sont le report de \$1.1 milliard de certaines dépenses énergétiques de 1981-82 à 1982-83⁽¹⁾, partiellement compensé par une expiration globale de dépense qui semble avoir été un peu moins marquée que prévu antérieurement.

On s'attend maintenant pour 1982-83 à ce que le total des dépenses s'établisse à \$78,800 millions, une hausse de \$2.5 milliards par rapport à la prévision de \$76,300 millions présentée dans le budget de novembre. Les principaux éléments de cette hausse de \$2.5 milliards sont un alourdissement du service de la dette publique de \$1.1 milliard et les dépenses énergétiques, de \$1.1 milliard, déjà mentionnées, reportées de 1981-82 à 1982-83. Les 10 pour cent restants de la majoration de \$2.5 milliards sont dus à plusieurs facteurs. D'abord, le total visé des dépenses avait été majoré d'environ \$300 millions au début de l'année pour tenir compte d'un certain nombre d'initiatives en matière d'emploi, puis de \$160 millions pour tenir compte de l'effet sur les transferts fiscaux aux provinces et des changements apportés à la formule de péréquation par rapport aux propositions du budget de novembre. Ces modifications et certaines autres révisions mineures en hausse du total des dépenses ont été partiellement compensées par une diminution de \$280 millions des dépenses prévues dans l'enveloppe de l'Énergie, qui a été décidée afin d'équilibrer les effets financiers

⁽¹⁾Dans le budget de novembre, il était supposé que le projet de Loi sur la sécurité énergétique serait approuvé par le Parlement avant la fin de l'exercice 1981-82 et que des paiements d'environ \$1 milliard seraient effectués avant le 1^{er} avril 1982 au titre du programme d'encouragement du secteur pétrolier. Les retards apportés à l'approbation de la législation énergétique par le Parlement signifie que les dépenses ont été réduites de ce montant en 1981-82 et qu'elles seront majorées d'autant en 1982-83.

Tableau 2.2

**Gouvernement du Canada
Recettes budgétaires⁽¹⁾**

	1980-81	1981-82	1982-83
	(En millions de dollars)		
Impôt sur le revenu des particuliers	19,837	24,110	26,775
Impôt sur le revenu des sociétés	8,106	8,150	8,320
Taxe sur les recettes pétrolières et gazières	27	835	2,580
Taxe sur les recettes pétrolières supplémentaires	0	30	290
Impôt des non-résidents	867	1,020	1,030
Taxe de vente	5,429	6,185	6,310
Droits de douane	3,188	3,440	3,045
Droits d'accise	1,042	1,175	1,295
Autres taxes d'accise	573	565	625
Taxe d'accise sur l'essence	453	435	420
Prélèvement à l'exportation du pétrole	842	515	380
Taxe sur le gaz naturel et les liquides du gaz	187	1,000	1,260
Recettes nettes d'indemnisation pétrolière	0	70	0
Taxes diverses	99	120	130
Ensemble des recettes fiscales	40,650	47,650	52,460
Recettes non fiscales	4,748	6,115	6,090
Ensemble des recettes budgétaires	45,398	53,765	58,550
	(Variation en pourcentage)		
Impôt sur le revenu des particuliers	18.0	21.5	11.1
Impôt sur le revenu des sociétés	16.6	0.5	2.1
Taxe sur les recettes pétrolières et gazières	—	—	209.0
Taxe sur les recettes pétrolières supplémentaires	—	—	866.7
Impôt des non-résidents	10.2	17.6	1.0
Taxe de vente	15.6	13.9	2.0
Droits de douane	6.3	7.9	-11.5
Droits d'accise	16.4	12.8	10.2
Autres taxes d'accise	14.1	-1.4	10.6
Taxe d'accise sur l'essence	7.6	-4.0	-3.4
Prélèvement à l'exportation du pétrole	12.3	-38.8	-26.2
Taxe sur le gaz naturel et les liquides du gaz	—	434.8	26.0
Recettes nettes d'indemnisation pétrolière	—	—	-100.0
Taxes diverses	3.1	21.2	8.3
Ensemble des recettes fiscales	16.4	17.2	10.1
Recettes non fiscales	17.9	28.8	-0.4
Ensemble des recettes budgétaires	16.6	18.4	8.9

⁽¹⁾Les chiffres de l'exercice de 1980-81 ont été corrigés des recettes postales afin d'être comparables à ceux de la période 1981-82 à 1982-83.

des allègements fiscaux proposés dans la Mise à jour du Programme énergétique national présentée récemment par le ministre de l'Energie, Mines et Ressources.

On prévoit donc pour le total des dépenses une hausse de 15.8 pour cent cette année. Cette augmentation considérable n'est pas due aux nouvelles initiatives de dépenses proposées dans ce budget, puisque ces dernières sont compensées dans une large mesure par des économies équivalentes en 1982-83. Les principaux facteurs de hausse, comme il a été mentionné, sont l'élévation du service de la dette publique due à des taux d'intérêt élevés et à un déficit important, ainsi que le report de \$1.1 milliard de dépenses énergétiques de 1981-82 à 1982-83. Si l'on exclut le service de la dette publique du total des dépenses et que les dépenses énergétiques en question sont réaffectées à 1981-82, le taux «corrigé» de croissance des dépenses n'est que de 10.7 pour cent en 1982-83.

D'après les prévisions, le total des dépenses équivaldra à 22.0 pour cent du PNB cette année, contre 20.5 pour cent l'an dernier. Le rapport entre le total des dépenses et le PNB prévu pour 1982-83 était de 20.2 pour cent en novembre 1981; cette majoration sensible reflète tant la révision en baisse de 5.2 pour cent de la croissance nominale prévue du PNB que la correction en hausse de 3.3 pour cent du total des dépenses, déjà évoquée. Le gouvernement a exprimé l'intention de limiter la hausse fondamentale de ses dépenses à la croissance tendancielle du PNB. Etant donné que la progression du PNB devrait être inférieure à la tendance à long terme en 1982, le rapport entre le total des dépenses et le PNB a subi une augmentation.

Réaffectations budgétaires

Les nouvelles mesures de dépenses et de fiscalité annoncées dans ce budget ont été plus qu'équilibrées par un ensemble de mesures d'économie et d'accroissement des recettes visant à prévenir une hausse du déficit au cours des deux prochaines années (voir le tableau 2.3). Les nouvelles dépenses représentent environ \$700 millions cette année et une somme du même ordre l'an prochain. Elles comprennent un accroissement des fonds consacrés à la création d'emplois par l'entremise de programmes d'emploi direct et d'incitatives à l'investissement octroyées au secteur privé par le biais de programmes de développement économique, d'initiatives prises en faveur de la construction résidentielle et de la rénovation ainsi que des mesures d'aide aux propriétaires, aux agriculteurs et aux petites entreprises dans le domaine des taux d'intérêt. Comme le montre le tableau 2.3, il est également tenu compte du manque à gagner entraîné par les mesures fiscales du budget. Ces nouvelles dépenses et les mesures qui diminuent les recettes sont compensées par des économies représentant environ \$622 millions cette année et \$1,120 millions l'an prochain. Ces économies sont permises par le programme de limitation des rémunérations, des rajustements en baisse des sommes affectées à l'Aide publique au développement, l'épargne réalisée sur la solde militaire et le réaménagement des dépenses pour la défense, le report partiel de dépenses prévues dans le domaine du développement économique des autochtones et de l'Ouest, une diminution des budgets de publicité et de publication du gouvernement et le

Tableau 2.3

Gouvernement du Canada
Réaffectations budgétaires

	1982-83	1983-84	Deux années
(En millions de dollars)			
Fonds réaffectés à:			
Mesures diminuant les recettes			
Hausse du crédit d'impôt pour enfants	100	150	250
Rajustements des mesures du budget de novembre	40	285	325
Propositions relatives à l'imposition des revenus de placements	0	350	350
Total	140	785	925
Nouvelles mesures de dépenses			
Soutien direct de l'emploi	100	100	200
Développement économique	100	200	300
Rénovation des maisons	20	10	30
Aide au renouvellement hypothécaire	30	25	55
Subventions à la construction nouvelle — accession à la propriété	200	100	300
Logement coopératif	1	5	6
Aide aux agriculteurs pour les taux d'intérêt	50	50	100
Subvention à l'investissement des petites entreprises	200	200	400
Total	701	690	1,391
Ensemble des fonds réaffectés	841	1,475	2,316
Fonds dégagés par:			
Mesures accroissant les recettes			
Plafonnement de l'indexation du régime fiscal des particuliers	160	1,140	1,300
Total	160	1,140	1,300
Mesures d'économie			
Programme de limitation des rémunérations	250	550	800
Réduction de l'Aide publique au développement	75	100	175
Solde militaire, défense—réaménagement	100	100	200
Report du programme d'expansion économique des autochtones	45	40	85
Report du financement du développement économique dans l'Ouest	92	0	92
Réduction de la publicité et des publications ministérielles	15	15	30
Plafonnement de l'indexation des allocations familiales	25	130	155
Plafonnement de l'indexation de la Sécurité de la vieillesse	5	100	105
Plafonnement de l'indexation des pensions de la fonction publique	15	85	100
Total	622	1,120	1,742
Total des fonds disponibles pour réaffectation	782	2,260	3,042
Solde après réaffectations	-59	785	726

plafonnement de l'indexation des allocations familiales et des pensions. Le tableau 2.3 montre que le plafonnement de l'indexation du régime fiscal des particuliers exercera également une influence compensatrice sur le coût des initiatives proposées dans ce budget.

Opérations non budgétaires

Les besoins de financement du gouvernement sont égaux à la somme du déficit budgétaire, des opérations non budgétaires et des opérations de change. En raison des effets que cela pourrait exercer sur le marché des changes, le gouvernement ne donne aucune prévision de ses opérations de change. Il fournit une prévision détaillée des opérations non budgétaires, composées en majeure partie des prêts, avances et apports en capital, des comptes pour fins déterminées, des postes d'intérêt et de dette et des comptes de fin d'exercice. Les prêts, avances et apports en capital représentent un élément du total des dépenses, qui a été traité à la section précédente.

D'après les prévisions actuelles, les comptes pour fins déterminées ne procureront que \$1.1 milliard en 1982-83, soit \$2.5 milliards de moins qu'on l'avait escompté en novembre 1981 et \$2.2 milliards de moins qu'en 1981-82. La diminution sensible de cette source de fonds est presque entièrement attribuable à la hausse projetée du déficit de l'assurance-chômage, qui passerait à \$2.2 milliards en 1982-83. Les recettes du compte dépendent en grande partie du taux de primes des employeurs-employés fixé au début de chaque année civile. Ce taux a été établi à \$2.31/\$1.65 pour \$100 de gains assurables le 1^{er} janvier 1982. Les dépenses du compte dépendent des fluctuations du chômage. Le taux de chômage maintenant prévu pour 1982 est nettement supérieur à ce que projetait le budget du 12 novembre, de sorte que les prévisions actuelles de déficit sont maintenant beaucoup plus élevées pour 1982-83. Les autres importants comptes pour fins déterminées sont les comptes de pensions du secteur public qui, selon les prévisions actuelles, devraient rapporter \$3.4 milliards en 1982-83, soit à peu près le montant projeté dans le budget du 12 novembre.

On estime maintenant que les autres opérations non budgétaires ont apporté \$2.2 milliards de plus en 1981-82 et procureront \$0.9 milliard de plus en 1982-83 qu'on ne le prévoyait en novembre 1981. Cela est dû en grande partie à l'effet de la campagne 1981 d'Obligations d'épargne du Canada (OEC) sur les comptes de dette et d'intérêt. Des ventes d'OEC plus fortes que prévu ont permis au gouvernement de réduire sensiblement ses autres emprunts. Dans le cas des OEC, des sommes considérables d'intérêt sont inscrites comme passif couru, au lieu d'être payées d'avance comme pour les bons du Trésor. Aussi une partie du service de la dette publique inscrit dans les dépenses budgétaires n'est pas réellement déboursée au cours de l'année. Cette source accrue de fonds est comptabilisée au poste de dette et d'intérêt de la catégorie «autres opérations non budgétaires» dans l'état sommaire des opérations du gouvernement. Par rapport au budget du 12 novembre, cette source de fonds a augmenté de \$1.2 milliard en 1981-82 et de \$0.8 milliard en 1982-83. Le reste de l'augmentation des sources de fonds pour 1981-82, par rapport au budget du

12 novembre, est imputable principalement à une augmentation des espèces en transit et des chèques émis par le gouvernement mais non encaissés en fin d'année.

Projections financières dans le cadre des comptes nationaux

Le tableau 2.4 présente les recettes et dépenses fédérales dans le cadre des comptes nationaux, tandis que les tableaux 2.5, 2.6 et 2.7 comparent les principaux agrégats calculés sur cette base avec les estimations des comptes publics. Bien que les conventions comptables soient un peu différentes dans les comptes nationaux et les comptes publics pour le gouvernement fédéral⁽²⁾, les facteurs de ralentissement des recettes selon les comptes publics, au tableau 2.2, s'appliquent aussi aux recettes fédérales définies dans le tableau 2.4. Selon les comptes nationaux, les dépenses devraient s'accroître de 20.2 pour cent en 1982-83. L'élévation rapide des paiements de transfert aux particuliers est le principal élément de cette hausse appréciable; elle reflète la forte augmentation conjoncturelle des prestations d'assurance-chômage en 1982-83. (Dans les comptes publics, ces paiements sont soustraits des cotisations d'assurance-chômage, la différence nette étant inscrite comme source ou utilisation de fonds dans les comptes pour fins déterminées). L'exclusion de ce poste de dépense de stabilisation automatique accroît le total des dépenses selon les comptes nationaux de 17.5 pour cent en 1982-83. Les dépenses en biens et services devraient s'accroître de 10.8 pour cent en 1982-83. Le rythme de hausse des subventions tombe à 2.2 pour cent en 1982-83 en raison de l'effet de la baisse des prix internationaux du pétrole sur le programme d'indemnisation pétrolière⁽³⁾. La forte augmentation des subventions d'équipement résulte principalement du démarrage de plusieurs grands programmes, notamment des activités du fonds de développement de l'Ouest et du programme d'encouragement du secteur pétrolier. Près de la moitié des \$4.0 milliards inscrits à cette rubrique est attribuable au doublement des paiements d'encouragement du secteur pétrolier, par suite du retard apporté à l'approbation parlementaire de la législation énergétique. Les transferts courants aux non-résidents augmenteront conformément à l'engagement du Canada de porter l'aide à l'étranger à 0.5 pour cent du PNB d'ici 1985. On projette que le service de la dette publique continuera d'augmenter rapidement en 1982-83, à un rythme de 21.1 pour cent, à cause de taux d'intérêt élevés et d'un déficit important. Les transferts aux autres administrations devraient s'accroître de 8.4 pour cent en 1982-83, en application de la nouvelle législation approuvée en avril par le Parlement en matière d'arrangements fiscaux.

⁽²⁾Les comptes nationaux sont établis en majeure partie d'après les éléments courus, tandis que les comptes publics sont tenus en comptabilité de caisse afin de donner au Parlement les renseignements nécessaires pour orienter les activités financières du gouvernement. De plus, les comptes publics présentent plusieurs programmes tels que les programmes d'indemnisation pétrolière, d'assurance-chômage et de pensions de la Fonction publique en déduisant les dépenses des recettes (ou vice versa), tandis que les comptes nationaux montrent les recettes et les dépenses brutes de ces programmes. Les chiffres de recettes et de dépenses sont donc plus élevés dans les comptes nationaux que dans les comptes publics.

⁽³⁾Dans les comptes nationaux, le produit du prélèvement d'indemnisation pétrolière figure dans les recettes et les paiements d'indemnisation pétrolière, dans les dépenses. Dans les comptes publics, on calcule la différence de ces deux postes. Comme il a été indiqué, la même observation vaut pour les primes reçues et les prestations versées au titre de l'assurance-chômage.

Tableau 2.4

**Gouvernement du Canada — Recettes et dépenses
Présentation des comptes nationaux**

	1980-81	1981-82	1982-83
	(En millions de dollars)		
Recettes			
Impôts directs, particuliers	24,547	30,473	33,825
Impôts directs, sociétés	8,715	7,793	9,838
Impôts directs, non-résidents	932	1,163	1,130
Impôts indirects	13,339	19,150	18,233
Autres transferts courants des particuliers	16	24	24
Revenus de placements	4,906	5,575	6,677
Déductions pour amortissement	831	956	1,073
Total	53,286	65,134	70,800
Dépenses			
Biens et services (dépenses courantes)	14,431	16,862	18,680
Transferts aux particuliers	17,132	19,891	25,236
Subventions	5,697	6,386	6,526
Subventions d'équipement	656	826	4,041
Transferts courants aux non-résidents	779	939	975
Service de la dette publique	10,500	14,619	17,705
Transferts aux autres gouvernements	12,877	14,521	15,747
Formation brute de capital	789	1,334	1,690
Total	62,861	75,378	90,600
Excédent ou déficit (—)	—9,575	—10,244	—19,800

Tableau 2.5

**Gouvernement du Canada — Recettes et dépenses
Comparaison des comptes nationaux et des comptes publics**

	1980-81	1981-82	1982-83
	(En millions de dollars)		
Recettes			
Comptes publics — recettes budgétaires (variation en pourcentage)	45,398 16.6	53,765 18.4	58,550 8.9
Comptes nationaux — total des recettes (variation en pourcentage)	53,286 17.5	65,134 22.2	70,800 8.7
Dépenses			
Comptes publics — total des dépenses (variation en pourcentage)	58,589 13.0	68,035 16.1	78,800 15.8
Comptes nationaux — total des dépenses (variation en pourcentage)	62,861 15.0	75,378 19.9	90,600 20.2
Comptes nationaux — dépenses moins presta- tions d'assurance-chômage (variation en pourcentage)	58,368 15.2	69,942 19.8	82,190 17.5
Situation nette			
Comptes publics — besoins financiers, opérations de change exclues	- 10,117	- 8,340	- 17,100
Comptes nationaux — solde	- 9,575	- 10,244	- 19,800

Tableau 2.6

Dépenses du gouvernement du Canada
Rapprochement des comptes public et des comptes nationaux

	1980-81	1981-82	1982-83
	(En millions de dollars)		
Dépenses budgétaires — comptes publics	58,066	66,700	78,100
Rajustements			
Transferts aux fonds et organismes ⁽¹⁾	- 2,278	- 2,680	- 3,348
Déficits des entreprises commerciales de l'Etat ⁽²⁾	- 1,044	- 1,309	- 1,105
Dépenses des fonds et organismes	1,300	1,581	1,874
Dépenses de pensions et de sécurité sociale du gouvernement ⁽³⁾	5,852	6,988	10,240
Allocation pour consommation du capital	831	956	1,073
Programme d'indemnisation pétrolière ⁽⁴⁾	1,236	4,390	3,687
Rajustements divers ⁽⁵⁾	- 1,102	- 1,248	79
Total des dépenses — comptes nationaux	62,861	75,378	90,600

⁽¹⁾Dans les comptes nationaux, les crédits budgétaires attribués à divers fonds et organismes sont remplacés par les dépenses effectives de ces derniers. Ces chiffres ne comprennent pas les paiements du Fonds renouvelable d'indemnisation pétrolière, qui figurent à la ligne «programme d'indemnisation pétrolière».

⁽²⁾Dans les comptes publics, les déficits des entreprises commerciales de l'Etat représentent des dépenses budgétaires, alors que dans les comptes nationaux ils sont déduits des résultats des entreprises bénéficiaires.

⁽³⁾Dans les comptes publics, les débours des fonds de pension et de sécurité sociale de l'Etat représentent des opérations non budgétaires, alors que dans les comptes nationaux, ils entrent dans les dépenses de l'Etat.

⁽⁴⁾Ces chiffres représentent la différence entre les paiements bruts retenus dans les comptes nationaux et les paiements nets inscrits dans les comptes publics.

⁽⁵⁾Comme pour les recettes, ces ajustements divers résultent des différences conceptuelles entre les deux comptabilités. Ils ont trait, par exemple, aux réserves et aux défalcatons, qui comprennent les provisions d'évaluation, aux achats d'immobilisations, aux articles de recettes budgétaires portés en déduction des dépenses budgétaires, à la dépense des réserves, aux articles imputés, ainsi qu'au redressement des dépenses pendant la période complémentaire.

Tableau 2.7

Recettes du gouvernement du Canada Rapprochement des comptes publics et des comptes nationaux

	1980-81	1981-82	1982-83
	(En millions de dollars)		
Recettes budgétaires — comptes publics	45,398	53,765	58,550
Rajustements			
Déficits des entreprises commerciales de l'Etat ⁽¹⁾	- 1,044	- 1,309	- 1,105
Vente d'immobilisations	- 96	- 104	- 300
Compensations de recettes budgétaires	- 441	- 480	- 532
Impôt sur le revenu des sociétés (TRPG et TRPS incluses) ⁽²⁾	610	- 1,177	- 1,315
Prélèvement à l'exportation du pétrole ⁽³⁾	21	362	260
Retenue fiscale ⁽⁴⁾	- 29	23	- 30
Cotisations employeurs-employés aux pensions de l'Etat	1,234	1,496	1,444
Cotisations employeurs-employés d'assurance-chômage ⁽⁵⁾	3,400	4,879	5,611
Contributions de stabilisation des grains dans l'Ouest ⁽⁵⁾	51	46	51
Intérêt sur les fonds détenus dans le public ⁽⁵⁾	1,915	2,341	2,917
Allocation de consommation du capital	831	956	1,073
Prélèvement de canadianisation	0	872	677
Excédent des recettes d'indemnisation pétrolière sur l'excédent du compte d'indemnisation pétrolière ⁽⁶⁾	1,459	4,257	3,640
Taxe sur les aéroports	153	174	204
Services bancaires imputés	60	77	70
Rajustement des revenus de placements ⁽⁷⁾	- 156	- 608	- 477
Autres rajustements de recettes non fiscales ⁽⁸⁾	- 17	- 357	106
Autres rajustements	- 63	- 79	- 44
Total des recettes — comptes nationaux	53,286	65,134	70,800

⁽¹⁾Dans les comptes publics, les déficits des entreprises commerciales de l'Etat représentent des dépenses budgétaires, alors que dans les comptes nationaux ils sont déduits des résultats des entreprises bénéficiaires.

⁽²⁾Ce rajustement représente l'excédent des sommes dues sur les sommes perçues au titre de l'impôt des sociétés, de la taxe sur les recettes pétrolières et gazières et de la taxe sur les recettes pétrolières supplémentaires.

⁽³⁾Sont compris dans le rajustement relatif au prélèvement à l'exportation du pétrole l'excédent des sommes dues sur les sommes perçues à ce titre et au titre du PRIC ainsi que le transfert aux provinces relatif aux exportations de pétrole brut.

⁽⁴⁾La retenue fiscale n'est pas comptabilisée de la même façon dans les comptes publics et les comptes nationaux. La différence indiquée est l'impôt des non résidents selon les comptes nationaux, diminué de la somme de l'impôt et des autres recettes fiscales (retenue fiscale sur les compagnies d'assurance-vie) prélevé sur les non résidents dans les comptes publics.

⁽⁵⁾Dans les comptes publics, les recettes des fonds de pensions et de sécurité sociale de l'Etat représentent des opérations non budgétaires, alors que dans les comptes nationaux ils entrent dans les recettes de l'Etat.

⁽⁶⁾Les comptes publics calculent le résultat net du prélèvement et des paiements d'indemnisation pétrolière. Les comptes nationaux inscrivent les recettes et les paiements bruts. Ils enregistrent également les recettes en fonction des sommes courues.

⁽⁷⁾Ce rajustement tient compte de l'excédent des bénéfices remis (avant déduction des déficits) et de l'intérêt sur les prêts et avances par rapport au rendement des placements selon les comptes publics.

⁽⁸⁾Ce rajustement correspond à la différence entre les postes des comptes nationaux représentés par les déductions des recettes budgétaires, des ventes d'immobilisations, les autres transferts courant venant des particuliers et les impôts indirects divers, ainsi que les autres recettes non fiscales selon les comptes publics.

3. Nouvelles mesures en matière de logement

L'un des domaines de l'économie qui ont été choisis pour bénéficier d'une aide et d'une relance immédiates est le secteur du logement, qui souffre beaucoup des taux d'intérêt élevés. Le gouvernement est sensible aux difficultés éprouvées par les nombreux Canadiens qui désirent acheter un logement, aux problèmes des propriétaires qui doivent renouveler leur hypothèque, à l'accessibilité du logement locatif, au nombre de mises en chantier résidentielles et au taux de chômage élevé qui sévit dans l'industrie du bâtiment.

Mesures récentes

Le budget de novembre 1981 annonçait un programme d'aide aux Canadiens confrontés à des difficultés lors du renouvellement de leur hypothèque. Ce programme, le Régime canadien de renouvellement hypothécaire, remplissait l'engagement pris par le gouvernement dans le discours du Trône de venir en aide à ceux qui en ont besoin. Ce régime permet aux propriétaires qui doivent consacrer plus de 30 pour cent de leur revenu brut au paiement du principal, de l'intérêt et des taxes lors du renouvellement de leur hypothèque, de bénéficier d'une garantie par l'Etat sur les intérêts différés, à concurrence de \$3,000. Si le capital investi par le propriétaire dans son logement tombe à moins de 5 pour cent de la valeur de ce dernier, après le report d'intérêt, le gouvernement offre une subvention allant jusqu'à \$3,000 pour radier tout ou une partie de l'intérêt différé. Ce programme est entré en vigueur rétroactivement au 1^{er} septembre 1981 et doit expirer le 12 novembre 1982. Il représente un «filet de sécurité» pour les cas les plus pressants.

Le budget de novembre annonçait également un programme d'encouragement à la construction de nouveaux logements locatifs. Le Régime canadien de construction de logements locatifs offrait un prêt sans intérêt allant jusqu'à \$7,500 dollars par logement pour 15,000 unités attribuées aux régions du pays où le marché était tendu. En mars 1982, le ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) a annoncé que 15,000 autres logements bénéficieraient du régime, dans le cadre d'une série d'initiatives pour la création d'emplois. Ce programme engendrera 54,000 emplois sur deux ans, selon les estimations.

Le ministre responsable de la SCHL annoncera bientôt les engagements de projets, qui stimuleront la construction ainsi que l'offre de logements locatifs.

Enfin, le Programme canadien de rénovation des maisons a été annoncé en mars dernier. Il permettra à environ 15,000 propriétaires, dans les régions à chô-

mage élevé, d'apporter des améliorations à leur maison. Ce programme, qui exerce un effet de levier sur les dépenses privées, vise à créer 10,000 emplois. Ce programme de \$30 millions a été bien accueilli.

Le gouvernement fédéral est heureux de constater qu'un certain nombre de provinces ont instauré des programmes visant généralement à stimuler la construction et à faciliter l'accès à la propriété. A cet égard, le ministre du Revenu national a fait savoir récemment que la subvention sur le taux d'intérêt hypothécaire instituée par le gouvernement de la Saskatchewan ne serait pas imposable.

Initiatives nouvelles

Reconnaissant que les taux d'intérêt actuels dépriment le secteur du logement, le gouvernement fédéral a élaboré un train de mesures en cinq points en faveur du logement qui vise à: créer de nouveaux emplois dans la construction; améliorer l'accès à la propriété; aider davantage les propriétaires confrontés à des difficultés sérieuses lors du renouvellement de leur hypothèque; et assurer que le nombre requis de logements locatifs est disponible. Les nouvelles initiatives sont exposées ci-après; le ministre responsable de la SCHL en fera bientôt connaître les détails.

a) Construction résidentielle et premier achat d'une maison

Les derniers mois ont vu ralentir sensiblement les mises en chantier de logements. Ce fait est particulièrement prononcé dans le cas des mises en chantier de logements non locatifs. Le taux de chômage est élevé dans le bâtiment et les entrepreneurs en construction ainsi que les entreprises connexes font face à des difficultés croissantes. Etant conscient que l'activité dans la construction a une influence considérable sur la situation de l'emploi, le gouvernement annonce un nouveau programme, entrant en vigueur immédiatement, dans le cadre duquel tous les acheteurs d'une maison mise en chantier avant le 31 décembre 1982 auront droit à une subvention en espèces de \$3,000 pour les aider à diminuer leur emprunt hypothécaire. Les personnes qui achètent pour la première fois une maison et acquièrent un logement existant entre maintenant et le 31 décembre 1982 seront également admissibles à la subvention. Pour s'assurer que les acheteurs admissibles investissent un capital suffisant dans leur maison, ils devront verser un paiement initial d'au moins 10 pour cent de la valeur de la maison, sans compter la subvention. Cette dernière ne sera pas imposable. Les plafonds de prix des maisons seront établis par la SCHL en fonction de la situation des marchés régionaux.

Les propriétaires devraient pouvoir bénéficier à la fois du programme fédéral et des avantages offerts par les provinces, ce qui permettra de stimuler au maximum le secteur du logement.

On estime que 100,000 acheteurs seront admissibles à cette subvention, qui devrait revenir au total à \$300 millions. Elle devrait permettre de créer plus de 50,000 nouveaux emplois en 1982 et 1983.

Cette mesure servira également à stimuler la construction avant que les nouveaux mécanismes hypothécaires décrits dans le document d'étude sur l'inflation et l'imposition des revenus personnels de placements ne soient disponibles. Si les mécanismes le devenaient, les acheteurs d'un logement neuf qui reçoivent la subvention fédérale et sont admissibles à ces nouveaux programmes ne seraient pas exclus du programme hypothécaire à l'avenir.

b) Propriétaires existants — Programme de rénovation des maisons

La dotation initiale de \$30 millions affectée au Programme de rénovation des maisons sera doublée pour passer à \$60 millions, permettant ainsi de créer 10,000 emplois de plus.

c) Propriétaires existants — Régime canadien de renouvellement hypothécaire

Etant donné la conjoncture actuelle, le gouvernement a décidé d'accroître son aide aux Canadiens auxquels le renouvellement d'une hypothèque pose des difficultés sérieuses. Les changements suivants seront apportés au Régime canadien de renouvellement hypothécaire:

- (1) le régime sera prolongé du 12 novembre 1982 au 31 décembre 1983; et
- (2) les propriétaires qui doivent consacrer plus de 30 pour cent de leur revenu brut au coût de leur hypothèque par suite du renouvellement de cette dernière seront admissibles, après le 28 juin, à une subvention en espèces, non imposable, allant jusqu'à \$3,000. Cela signifie qu'il ne sera plus nécessaire de différer l'intérêt avant de devenir admissible à une subvention.

On estime que ces nouvelles mesures d'aide aux propriétaires qui éprouvent des problèmes sérieux à garder leur maison coûteront entre \$25 et \$50 millions, selon le nombre des ménages en difficulté qui choisiront de se prévaloir du programme.

Le ministre responsable de l'habitation présentera des mesures législatives afin de mettre en vigueur ces changements.

d) Locataires — Régime canadien de construction de logements locatifs.

Le Régime canadien de construction de logements locatifs a pris de l'élan. Comme il a été indiqué, le ministre responsable de la SCHL annoncera bientôt les engagements découlant du programme. Le gouvernement s'est engagé à assurer la construction de 30,000 logements locatifs au cours des 18 prochains mois, ce qui contribuera de manière appréciable aux mises en chantier dans ce domaine au cours de cette année et de l'an prochain, à la création d'emplois dans l'industrie du bâtiment et à la disponibilité de logements locatifs. Selon cer-

tains constructeurs, le prêt sans intérêt de \$7,500 pourrait ne pas être suffisant dans certaines régions. Le gouvernement est disposé à faire preuve d'une certaine souplesse à cet égard. Le ministre responsable de l'habitation continuera d'appliquer un processus concurrentiel pour veiller à ce que les fonds publics soient utilisés le plus efficacement possible.

e) Ménages à faible revenu — Logement coopératif et à but non lucratif

Le gouvernement reconnaît que les besoins de logement des Canadiens à faible revenu méritent une attention particulière en cette période difficile. Aussi portera-t-il de 25,000 à 27,500 unités l'allocation annuelle destinée au logement coopératif et à but non lucratif en 1982. Cette mesure devrait engendrer 4,500 emplois additionnels, la majorité s'étalant sur 1983. Le coût de cette mesure atteindra un niveau annuel de \$10 millions en 1984-85.

4. Subvention aux investissements des petites entreprises

Le gouvernement fédéral affecte \$400 millions à un programme qui permettra de réduire les frais d'intérêt des petites entreprises jusqu'à 4 points, pendant deux ans, sur les emprunts contractés pour financer des investissements productifs et la recherche et le développement.

Le programme bénéficiera sensiblement et immédiatement aux petites entreprises (dont les agriculteurs et les pêcheurs). Cette mesure temporaire est instaurée en attendant qu'une décision soit prise sur les propositions exposées dans le document de consultation traitant de l'imposition des revenus personnels de placements. Les entreprises qui pourraient être admises en vertu de la proposition du document d'étude, mais qui investissent dès maintenant, ne seront pas écartées de ce programme si elles s'en trouvaient plus avantagées, sous réserve des critères de financement commercial. L'admissibilité à ce programme d'aide temporaire sera parallèle dans l'ensemble aux règles régissant le récent programme d'Obligation pour l'expansion de la petite entreprise.

Les prêts accordés aux petites entreprises par les institutions financières donneront droit au nouveau programme d'aide, s'ils sont utilisés aux fins suivantes:

- au financement des achats de nouveaux biens amortissables destinés à une entreprise active au Canada effectués après le 28 juin 1982 et avant le 31 mars 1983. Cela comprendra les prêts aux petites entreprises garantis par l'Etat en application de la *Loi sur les prêts aux petites entreprises*;
- au financement des dépenses de recherche scientifique effectuées après le 28 juin 1982 et avant le 31 mars 1983.

Les prêts finançant les achats de terrains, d'automobiles ou de biens destinés à être loués à bail ne seront pas admissibles.

Les petites entreprises qui exploitent une entreprise active au Canada, qu'elles soient ou non constituées en société, pourront bénéficier du programme. Les petites sociétés sont les sociétés privées sous contrôle canadien admissibles au taux réduit d'imposition de la petite entreprise, c'est-à-dire celles dont le revenu annuel est inférieur à \$200,000 et le revenu cumulatif inférieur à \$1,000,000.

Pour bénéficier du programme, la petite entreprise emprunteuse admissible devra négocier un prêt à des fins autorisées avec une institution financière selon la pratique commerciale normale et attester que le prêt donne droit aux avantages du programme. Le gouvernement fédéral versera alors directement à l'insti-

tution financière, pour le compte de l'emprunteur, jusqu'à 4 points d'intérêt sur le prêt en cours. L'aide sera payable par mensualités, pendant deux ans à compter de la date du prêt. L'emprunteur devra donc acquitter l'intérêt diminué du montant de cette aide et ne pourra déduire, aux fins d'imposition, que le montant d'intérêt net versé par lui. Le ministre de l'Industrie et du Commerce et le ministre d'Etat à la Petite entreprise et au Tourisme donneront sous peu des détails complémentaires sur ce programme.

Le montant total des prêts admissibles à une entreprise ou à un groupe d'entreprises liées sera limité à \$500,000 et, pour être admissibles, les prêts devront être d'au moins \$10,000.

La subvention de 4 points sera réduite dans les cas où cette subvention, jointe aux autres formes d'aide disponible, ramènerait l'intérêt sur le prêt à moins de 12 pour cent.

L'ancien programme d'impôt au développement de la petite entreprise exonérait les institutions financières de l'impôt sur l'intérêt découlant de prêts consentis tant pour des nouveaux investissements que pour les cas de difficulté financière. Pour canaliser les avantages fiscaux disponibles vers les petites entreprises qui ont le plus besoin d'aide, le budget de novembre 1981 avait confiné l'exemption aux prêts consentis aux entreprises en difficulté financière. Le nouveau programme d'aide prévu dans le présent budget est sous forme de programme de dépense directe. Il ne devrait donc pas réduire les avantages fiscaux découlant du programme d'obligations à la petite entreprise, ni poser de contrainte en raison de la situation fiscale du prêteur.

5. Programme spécial d'aide financière aux agriculteurs

Le gouvernement instaure un nouveau programme d'aide aux agriculteurs, lequel sera administré par la Société du crédit agricole.

Au cours des deux prochaines années, des prêts totalisant \$200 millions seront accordés au titre du programme aux agriculteurs en détresse financière. Ils seront octroyés au taux d'intérêt normal de la SCA (couramment à 16½ pour cent), mais une réduction d'intérêt de 4 points sera accordée pour les deux premières années du prêt. Le gouvernement affecte \$100 millions au programme (\$84 millions en contribution spéciale à la SCA pour les prêts aux agriculteurs et \$16 millions pour défrayer les réductions d'intérêt), tandis que la SCA réaffectera à ce programme \$116 millions pris sur les fonds destinés aux prêts normaux.

Ce programme entre en vigueur immédiatement. Sous réserve des fonds disponibles, un prêt pourra être accordé à tout agriculteur en détresse financière qui peut s'attendre, à terme, à réaliser un revenu suffisant pour faire face à ses engagements. Les dispositions habituelles de la SCA s'appliqueront — par exemple, le plafond de prêt de \$300,000 pour les particuliers et de \$500,000 pour les sociétés de personnes — mais les prêts ne se limiteront pas à la clientèle habituelle de la SCA, c'est-à-dire aux jeunes agriculteurs, aux petits agriculteurs ou aux agriculteurs débutants.

Un agriculteur sera considéré comme se trouvant en détresse financière s'il a besoin du prêt et de la réduction d'intérêt pour survivre à court terme. Les demandes des agriculteurs pouvant se financer au moyen des Obligations pour la petite entreprise ne seront normalement pas prises en considération. Les prêts seront généralement accordés pour la consolidation de dettes, mais il pourrait se présenter des cas où une partie du prêt servirait à financer un investissement (par exemple l'achèvement d'un bâtiment agricole) nécessaire à un rétablissement financier de l'agriculteur.

Les bénéficiaires de prêts devront mettre à exécution un plan de redressement agréé par la SCA, accepter les conseils de cette dernière pendant au moins deux ans et fournir les renseignements qu'elle pourra exiger afin de suivre leur progrès.

6. Mesures limitant l'indexation et accroissant le crédit d'impôt pour enfants

Le gouvernement propose de limiter l'indexation des prestations fédérales de sécurité sociale et du régime d'impôt des particuliers, de façon parallèle au plafonnement proposé de la hausse des traitements et des prestations de pensions dans la fonction publique fédérale.

Dates d'entrée en vigueur

- Le 1^{er} janvier 1983, limitation de l'indexation à 6 pour cent (sur une base annuelle)
- Le 1^{er} janvier 1984, limitation de l'indexation à 5 pour cent (sur une base annuelle)
- Le 1^{er} janvier 1985, rétablissement de l'indexation complète sur l'IPC

Paiements de transfert

L'indexation des prestations de Sécurité de la vieillesse (SV) et des allocations familiales sera limitée à 6 pour cent par an en 1983 et à 5 pour cent par an en 1984. Ces programmes redeviendront entièrement indexés le 1^{er} janvier 1985. Cependant, pour les familles à faible revenu ayant des enfants à charge ainsi que les personnes âgées à faible revenu, la diminution des prestations due à ce plafonnement de l'indexation sera entièrement compensée par une hausse spéciale du crédit d'impôt pour enfants et du Supplément de revenu garanti (SRG); de plus, ces deux programmes continueront d'être entièrement indexés.

Le SRG sera majoré chaque trimestre, en plus de l'indexation normale, de la différence entre la prestation de SV telle qu'elle résulte de la limitation du facteur d'indexation et le niveau de SV qui serait observé si l'indexation était complète. Par exemple, la majoration trimestrielle de la SV le 1^{er} janvier 1983 sera d'environ \$3.75 par mois selon la proposition, contre environ \$6.25 par mois si l'indexation n'était pas limitée. Les paiements de SV seront donc inférieurs d'environ \$2.50 par mois à ce qu'ils auraient été autrement. Les paiements de SRG seront majorés de cette différence (\$2.50 par mois) le 1^{er} janvier 1983, en plus de bénéficier du relèvement dû à l'indexation normale du programme.

Le plafonnement de l'indexation des allocations familiales s'accompagnera d'une hausse temporaire d'un an de \$50 du crédit d'impôt pour enfants pour l'année d'imposition 1982. Le crédit passera donc de \$293 à \$343 par enfant pour 1982. Les familles à revenu modeste et moyen bénéficieront de cette

hausse au début de 1983, lorsqu'elles produiront leur déclaration d'impôt pour 1982. Le revenu familial maximum auquel le crédit d'impôt pour enfants est payable en totalité sera de \$26,330 pour 1982 et ne sera pas modifié par le changement proposé. Pour 1982, les allocations familiales s'élèvent à \$323. Sous le régime limitant l'indexation à 6 pour cent, elles passeront à \$342 en 1983. Si l'indexation était pleinement appliquée, elles seraient passées à environ \$359 en 1983.

Tableau 6.1

Réduction des dépenses

Exercice	Allocations familiales	Sécurité de la vieillesse	Total
	(En millions de dollars)		
1982-83	25	5	30
1983-84	130	100	230
Total	155	105	260

Indexation du régime d'impôt des particuliers

Pour les années d'imposition 1983 et 1984, l'indexation des exemptions personnelles et des tranches d'imposition des particuliers sera également limitée à 6 et à 5 pour cent respectivement. Ce plafonnement ne s'appliquera pas au crédit d'impôt pour enfants, qui restera entièrement indexé.

La limitation de l'indexation devrait permettre d'économiser \$160 millions en 1982-83 et \$1,140 millions en 1983-84. Les recettes des provinces participant aux ententes de perception fiscale seront augmentées de \$30 millions et \$400 millions respectivement les deux années par suite de la limitation de l'indexation fiscale.

Le tableau 6.2 permet de comparer le revenu disponible de familles et de particuliers représentatifs en 1983, avant et après les changements apportés à l'indexation des allocations familiales et du régime fiscal, ainsi qu'au crédit d'impôt pour enfants. Le facteur entier d'indexation en 1983 est estimé à 11.2 pour cent.

Tableau 6.2

Variation du revenu disponible en 1983 résultant du plafonnement de l'indexation à 6 pour cent et à l'augmentation de \$50 du crédit d'impôt pour enfants

Revenu gagné	Revenu disponible en 1983		Variation du revenu disponible	
	Avant changement	Après changement	Absolue	Relative
	(En dollars)			(Pour cent)
Contribuable célibataire, sans personne à charge				
7,500	6,942	6,885	-57	-0.8
10,000	8,767	8,702	-65	-0.7
15,000	12,317	12,246	-71	-0.6
20,000	15,842	15,758	-84	-0.5
25,000	19,259	19,131	-128	-0.7
30,000	22,491	22,327	-164	-0.7
50,000	34,388	34,091	-297	-0.9
100,000	60,249	59,777	-472	-0.8
Contribuable marié, deux personnes à charge de moins de 18 ans				
7,500	8,574	8,640	66	0.8
10,000	10,957	10,998	41	0.4
15,000	14,977	14,930	-47	-0.3
20,000	18,561	18,504	-57	-0.3
25,000	22,117	22,045	-72	-0.3
30,000	25,334	25,211	-123	-0.5
50,000	37,168	36,755	-413	-1.1
100,000	63,278	62,678	-600	-0.9

Remarque: La variation du revenu disponible en 1982 tient compte de la limitation à 6 pour cent de l'indexation du régime fiscal des particuliers et des allocations familiales ainsi que, le cas échéant, de l'augmentation de \$50 du crédit d'impôt pour enfants. Cette hausse s'applique à l'année d'imposition 1982 mais bénéficiera aux familles au début de 1983, quand les déclarations d'impôt seront produites. On suppose que les contribuables ont moins de 65 ans, reçoivent un revenu salarial et réclament les exemptions et déductions normales. L'impôt provincial a été calculé au taux moyen de 47 pour cent de l'impôt fédéral de base. Les calculs ne tiennent pas compte des éventuels surtaxes ou crédits d'impôt provinciaux. Le revenu disponible est défini comme étant le revenu, plus l'allocation familiale, le crédit d'impôt pour enfants, le cas échéant, moins les versements d'impôt, les cotisations au RPC et à l'assurance-chômage.

7. Initiatives pour la création d'emplois et le développement économique

Le gouvernement a déjà annoncé cette année un certain nombre d'initiatives afin de stimuler l'expansion économique et régionale et d'atténuer le chômage. De plus, \$150 millions ont été affectés, à même les programmes existants, à la mise en place de projets d'investissement dans des travaux de construction localisés au cours des 18 prochains mois. Ces mesures seront renforcées. Afin de soutenir davantage la création d'emplois dans l'immédiat, le gouvernement accroît les fonds prévus pour la création d'emplois dans le cadre des programmes existants—principalement celui des *Projets de développement communautaire du Canada* (\$200 millions)—et pour les programmes d'expansion économique qui créent des emplois dans le secteur privé par des encouragements à l'investissement (\$300 millions).

Création directe d'emplois

Une somme supplémentaire de \$200 millions sera affectée aux programmes de création directe d'emplois. Ces fonds offriront de nouvelles possibilités d'emploi dans des projets fournissant des services nécessaires et conformes aux priorités nationales et régionales. Ils donneront aussi des possibilités d'emploi aux jeunes. Ces mesures visent également à aider les régions où le chômage est le plus élevé. Les fonds seront offerts par le biais des programmes fédéraux existants et le ministre de l'Emploi et de l'Immigration annoncera le détail des mesures sous peu.

Cette affectation supplémentaire viendra compléter les \$84 millions restants dans les plans existants de dépense au titre des *Projets de développement communautaire du Canada* en 1982-83 et 1983-84. Elle s'ajoute également aux \$150 millions prévus pour des projets de construction à forte proportion de main-d'œuvre. Combinée aux réaffectations peu importantes des autres programmes existants, cette dotation devrait porter l'engagement à la création directe d'emplois à plus de \$450 millions.

Initiatives en faveur du développement économique

Une dotation supplémentaire de \$300 millions sera affectée sur une période de deux ans aux incitatives à l'investissement dans le cadre des programmes d'expansion économique, pour créer de l'emploi dans le secteur privé et favoriser l'innovation et l'adaptation industrielle. Les programmes visés comprendraient le *Programme d'expansion des entreprises* (PEE) et le *Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense* (PPIMD) du ministère de l'expansion industrielle régionale, le *Fonds régional*, ainsi que le *Programme d'adaptation de l'industrie et de la main-d'œuvre* (PAIMO).

**Avis de motion des voies et moyens visant à
modifier la Loi de l'impôt sur le revenu**

Avis de motion des voies et moyens visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu

Qu'il y a lieu de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu et de prévoir entre autres choses:

Indexation

(1) Que, pour les années d'imposition 1983 et 1984, le rajustement annuel, prévu à l'article 117.1 de la Loi, de certaines déductions et autres sommes (à l'exclusion des sommes de \$200 et de \$18,000 relatives au crédit d'impôt pour enfants) ne dépasse pas celui qui serait obtenu si la hausse de l'indice des prix à la consommation pour la période de 12 mois se terminant le 30 septembre 1982 était de 6% et si celle pour la période de 12 mois se terminant le 30 septembre 1983 était de 5%.

Crédit d'impôt pour enfants

(2) Que, pour l'année d'imposition 1982, le montant du crédit d'impôt pour enfants soit augmenté de \$50, passant de \$293 à \$343 par enfant.

Retenue de l'impôt de non-résidents sur les intérêts

(3) Que l'exonération de la retenue d'impôt de non-résidents à l'égard des intérêts sur une obligation du gouvernement ou sur une obligation à long terme d'une corporation soit étendue aux intérêts sur une telle obligation émise avant 1986.